

Réunion IA-IPR/IG – 28 mars 2018 (BNUS)

Compte rendu

Rappel du CALENDRIER DES EAF 2018

18 juin : épreuves écrites de français – après-midi

épreuves orales : jeudi 28 juin + vendredi 29 juin + lundi 2 juillet + mardi 3 juillet

21 juin : réunion d'entente ; réunion d'harmonisation / remise des copies aux correcteurs

fin de session : 11 juillet

ÉVALUATION des épreuves orales et écrites - question sur corpus et écriture d'invention -

Remarques générales :

Distinguer, en cours d'année, évaluations formatives et évaluations sommatives ; il convient de privilégier les premières. Les évaluations ne devraient pas se limiter aux seules épreuves du baccalauréat afin d'éviter qu'elles ne surdéterminent notre enseignement.

- Evaluation des copies - quelques rappels et précisions :
 - En seconde et en première, on développe les compétences linguistiques, langagières, culturelles, etc.
 - Concernant l'évaluation de l'EAF, à l'écrit comme à l'oral, il est nécessaire d'établir et de partager des critères communs, définis lors des réunions d'entente, et d'utiliser l'échelle des notes dans son intégralité. L'on n'hésitera donc pas à attribuer la note 20/20, dès lors que la copie répond pleinement aux attentes et correspond à ce qu'un candidat de première est capable de réaliser dans le temps imparti.

NB : partant de la question « **quelles sont les qualités de la copie ?** » ou « quelles sont les compétences avérées ? », il convient de situer le candidat selon les niveaux atteints plutôt que de procéder par soustraction. En tout cas, il faut garder une vue d'ensemble de la copie et se garder de fragmenter la note.

- Il est nécessaire de formuler des appréciations détaillées pour justifier les points attribués aux deux parties de l'épreuve écrite et d'explicitier les compétences acquises. Il s'agit, en effet, d'être particulièrement vigilant et précis en se fondant rigoureusement sur les curseurs dans la mesure où les recours se multiplient.
- Journée d'entente et d'harmonisation au plan académique.
 - Rappelons que les textes réglementaires prévoient **deux temps distincts** : la réunion d'entente et la réunion d'harmonisation. Il y a quelques années deux réunions étaient organisées : une journée d'entente suivie d'une journée d'harmonisation, après la correction de quelques copies. Afin de limiter les déplacements, nous faisons le choix d'une seule journée.

- La première demi-journée est consacrée à l'élaboration de critères communs à partir des directives nationales qui se fondent sur l'examen de copies témoins. En amont, les coordonnateurs ont consacré une journée à la préparation de ce temps de travail.
- La seconde demi-journée permet de mettre en regard quelques copies des lots à corriger avec les critères retenus collectivement et d'en vérifier la pertinence en échangeant de manière approfondie avec les coordonnateurs et les collègues.
- Nous devons garder à l'esprit que nous appartenons tous au même jury, mu par un même esprit. Nous évaluons avec des critères identiques puisque nous sommes garants de l'équité.
- Nous saluons le **rôle fondamental des coordonnateurs** au moment des corrections et insistons sur l'importance de la remontée des notes vers le coordonnateur.

A/ L'ORAL

Résultats obtenus par les candidats –EAF 2017

Moyennes oral séries générales (12,81)

ES : 12

L : 12,69

S : 13,31

Moyennes oral séries technologiques (11,09)

ST2S : 11,34

STDA : 13,33

STHR : 12,2

STI2D : 10,84

STL : 11,68

STMG : 10,85

Recommandations des IA IPR:

Proposer en lecture analytique

15-20 textes : séries technologiques

20-25 textes : séries S/ES

25-30 textes : série L

CHOIX DU TEXTE :

- Interroger sur un texte figurant dans un des Groupement de textes
- Interroger sur un extrait d'une Œuvre Intégrale (ayant fait l'objet d'une étude en classe)
- Interroger sur un extrait d'une Œuvre Intégrale n'ayant pas fait l'objet d'une étude en classe.
- QUESTION en lien avec l'objet d'étude et la PROBLÉMATIQUE de la séquence :
- Le professeur vérifie que la question a bien été comprise.
- Elle doit conduire le candidat à étudier un aspect essentiel du texte.

- A formuler avec clarté ; on évitera de recourir à des termes trop techniques.
- Elle invite le candidat à interpréter le texte en étayant son propos de références précises
- La problématique, clairement énoncée, permet à l'examineur de formuler des questions pertinentes.

L'EXPOSÉ

- La lecture à haute voix porte sur la totalité ou sur une partie du texte ; elle est idéalement placée après une brève présentation du passage.
- Afin d'éviter de couper la parole du candidat, il est souhaitable que l'examineur indique dès le début de l'épreuve les modalités de lecture.
- On attend un exposé ordonné, qui prenne appui sur le texte mais ne saurait consister en un simple relevé. Il importe que le candidat présente une réponse organisée à la question posée ; il n'y a pas de plan attendu a priori.
- L'examineur n'intervient que de façon exceptionnelle pendant la durée de l'exposé. Si le propos du candidat tourne court, il lui soumet avec bienveillance une question de relance.
- On ne s'interdit pas à la fin de l'exposé, s'il reste du temps, de revenir sur tel ou tel ou tel élément du texte.

L'ENTRETIEN

- C'est le second temps de l'épreuve ; ce n'est pas un « corrigé » de la première partie
- Il ne s'agit pas d'un échange informel avec le candidat qui porterait par exemple sur l'orientation du candidat ou sur tout autre sujet non relié à un objet d'étude. Il convient de rester centré sur des questions littéraires.
- Les questions invitent le candidat à établir des liens entre les œuvres intégrales et les textes étudiés (y compris les textes de l'Antiquité ou ceux issus des littératures étrangères ou les lectures cursives), et à exprimer un jugement personnel d'ordre esthétique.
- Il doit ouvrir des perspectives et élargir la réflexion, plutôt que de favoriser une récitation de cours (histoire littéraire, figure de rhétorique, question fermée sur les genres ...)
- La rubrique « **lectures et activités personnelles** » permet de valoriser l'intérêt que le candidat a porté, au cours de l'année, aux questions d'ordre littéraire et culturel.
- Eviter les questions trop pointillistes.

On se reportera à la grille d'évaluation de l'oral qui fixe clairement les compétences à évaluer. Elle est jointe à votre convocation et se trouve sur le site académique. Elle vous sera utile pour remplir le bordereau.

B/ QUESTION sur CORPUS

- La question sur corpus permet avant tout d'évaluer les COMPÉTENCES DE LECTURE (lire, comprendre, interpréter).
- Les compétences d'ÉCRITURE sont évaluées dans la partie 2.
- Il s'agit de répondre à la question posée, en mettant en regard des textes, **en saisissant les correspondances les plus visibles d'abord, les plus subtiles ensuite**.
- On n'attend pas d'exhaustivité.
- La présentation détaillée des textes n'est pas requise.
- Il s'agit de bien prendre en compte le temps nécessaire à la lecture du corpus.

C/ ÉCRITURE D'INVENTION

1) L'exercice est réputé difficile à évaluer. Plusieurs raisons à cela

- La disparité des formes et la liberté laissée aux élèves (Problème du genre de texte à produire (littéraire ou non littéraire).
- La subjectivité inhérente à certains sujets (certains exercices questionnent sur l'intimité de l'élève, le jugement esthétique sur la qualité d'un texte).
- Ce n'est pas un écrit qui permet de mesurer des connaissances *a priori*, à la différence du commentaire ou de la dissertation où l'on convoque des savoirs littéraires et linguistiques ; mais de réelles compétences d'écriture.

2) Partant, l'on a tendance à vouloir évaluer ce qui est aisément repérable :

- L'on surévalue la longueur du texte ainsi que la maîtrise des codes linguistiques.
- L'on va jusqu'à dénaturer l'esprit de l'écriture d'invention : l'on conçoit des sujets qui sont des dissertations camouflées, ce qui complique la tâche de l'élève qui doit non seulement maîtriser les compétences de la dissertation mais aussi les transposer dans une forme définie et particulière (lettre, article, préface...)

3) D'où des recommandations pour évaluer l'écriture d'invention => 5 compétences à évaluer :

- prendre en compte le processus de création (valoriser la créativité de l'élève => on n'évalue pas tant le produit final que le processus d'écriture, même s'il y a des imperfections), évaluer la capacité à créer un imaginaire et évaluer comment l'élève s'approprie et réutilise ce qu'il a lu pendant sa scolarité.
- porter une attention à la maîtrise des codes génériques : les genres littéraires (sur lesquels sont fondés les programmes et qui ont fait l'objet d'apprentissages) et non littéraires.
- mesurer les points communs avec la dissertation et le commentaire dans le cas d'écrits argumentatifs : évaluer la capacité à discuter, à amender, à critiquer, à nuancer, etc. Bref la capacité de l'élève à maîtriser différentes opérations intellectuelles.
- apprécier non seulement la justesse de la langue, mais aussi le style
- observer le respect des consignes (de plus en plus précises). Consignes = forme de contrat explicite et implicite passé avec le candidat.

- 4) pratiques de classe à mettre en place : encourager une pratique régulière de l'écriture d'invention.
- Lier les pratiques de lecture et l'écriture d'invention : pratiquer régulièrement, l'imitation, l'amplification, la transposition
 - Conscientiser les démarches nécessaires à l'écriture : apprendre à l'élève à écrire, à trouver des idées, à organiser son texte, à améliorer son expression (en classe et en AP)
 - Socialiser l'écriture, faire connaître les écrits des élèves, les mettre en valeur et les diffuser.
 -

Conclusion : l'écriture d'invention n'est pas seulement un exercice d'écriture du baccalauréat. C'est une activité à pratiquer régulièrement dans les classes, car sa valeur formative est reconnue.

Les IA IPR de Lettres

Hélène Martinet

Christophe Bouchoucha

Jean Pierre Grosset-Bourbange

Dominique Willé